CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 9 juin 2023 par la Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité et modifiant l'arrêté royal du 10 octobre 1974 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les cyclomoteurs et les motocyclettes ainsi que leurs remorques', portant le numéro 73.830/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 11 juillet 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AJGXOCGCI-HDIDAVT‡